

PROCEDURE EN INTERNE DE LA GESTION DES RECLAMATIONS

1. **Fiche d'alerte précoce**
 - Absences répétées.
 - Annulations fréquentes de leçons.
 - Manque de progression.
 - Difficultés financières ou personnelles signalées.
 - Élève non joignable.

2. **Procédure de prévention des abandons**
 - Contact téléphonique après deux absences non justifiées.
 - Envoi d'un courriel ou d'un courrier de relance.
 - Proposition d'un entretien avec le responsable pédagogique.
 - Adaptation éventuelle du rythme de formation.
 - Accompagnement vers une solution adaptée si nécessaire.

3. **Registre de suivi des abandons**

Nom de l'élève	Date du dernier cours	Motif de l'alerte	Actions réalisées	Résultat	Décision finale

4. Fiche de clôture d'abandon

- Nom de l'élève :
- Date de début de formation :
- Date d'abandon :
- Nombre d'heures réalisées :

- Motif de l'abandon :
 - ☐ Raisons personnelles
 - ☐ Raisons professionnelles
 - ☐ Difficultés financières
 - ☐ Déménagement
 - ☐ Problème de santé
 - ☐ Changement d'établissement
 - ☐ Autre :

- Actions de prévention mises en œuvre :
 - Appels téléphoniques
 - Courriels
 - Entretien
 - Proposition d'aménagement

- Issue :
 - ☐ Reprise de la formation
 - ☐ Abandon confirmé
 - ☐ Transfert du dossier

5. **Bilan annuel des abandons**
 - Nombre d'élèves inscrits.
 - Nombre d'abandons.
 - Taux d'abandon.
 - Principaux motifs.
 - Actions d'amélioration décidées pour réduire les abandons.